

L'HUISNE

Sartheoise

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20220524-D_24_05_22_11-DE

Accusé de réception - Centre Méditerranéen

Réception par le préfet : 25/05/2022

Affichage : 25/05/2022

Rapport d'analyse

CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE A LA FERTE-BERNARD

Mode de consultation : AOO et MAPA

1. CARACTERISTIQUES ET DEROULEMENT DU MARCHE

1.1 Caractéristiques du marché

1.1.1 Objet, durée du marché et procédure

La consultation a pour objet : Construction d'un centre aquatique pour la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise à La Ferté Bernard (72).

Le futur équipement est constitué :

- d'une halle bassins comportant deux zones accolées mais distinctes : zone sportive et zone détente multifonction
- d'une pataugeoire
- d'un espace Bien-Etre à l'étage regroupant des lits massants, une grotte de sel, un hammam, un sauna et des douches massantes
- d'une terrasse solarium à l'étage donnant sur l'espace bien être
- de l'ensemble des plages intérieures en périphérie de ces équipements
- de l'ensemble des locaux annexes nécessaires au fonctionnement de la piscine : accueil, vestiaires, sanitaires, administration, locaux personnel, locaux entretien, locaux techniques, infirmerie...
- d'espaces extérieurs intégrant : des plages minérales et des pelouses solarium végétal, une aire de jeux, une zone de service, un parvis d'entrée avec places de stationnement PMR, des parkings sur la rive opposée au centre aquatique.

Lieu d'exécution des prestations : La Ferté-Bernard.

La passation du marché fait l'objet de deux procédures concomitantes, un appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique et un marché à procédure adaptée pour certains petits lots en application de l'article R. 2123-1 2° du Code de la commande publique.

1.1.2 Allotissement

Les lots suivants sont passés selon la procédure d'appel d'offres ouvert :

- Lot n°02 – Aménagements Paysagers
- Lot n°04 – Gros-Œuvre
- Lot n°08 – Isolation Extérieure - Ravalement
- Lot n°09 – Menuiseries Extérieures - Murs Rideaux
- Lot n°11 – Menuiseries Intérieures Bois - Agencement
- Lot n°12 – Equipement Vestiaires
- Lot n°13 – Faux-Plafonds-Plâtrerie
- Lot n°14 – Plafond Tendu
- Lot n°15 – Carrelage-Etanchéité-Faïence
- Lot n°16 – Bassins Inox Polymérisés
- Lot n°17 – Peinture
- Lot n°18 – Equipements Bien-Etre
- Lot n°19 – Equipements De Bassin
- Lot n°20 – Ascenseur
- Lot n°21 – Chauffage - Traitement D'air - Plomberie Sanitaire
- Lot n°22 – Traitement Des Eaux De Baignade
- Lot n°23 – Electricité Courants Forts Et Faibles
- Lot n°24 – Contrôle Et Gestion Monétique

Les lots suivants sont passés selon la procédure adaptée :

- Lot n° 01 – Terrassement – VRD
- Lot n°03 – Démolition – Désamiantage – Déplombage
- Lot n°05 – Passerelle

- Lot n°06 – Charpente Et Mobilité
- Lot n°07 – Couverture – Etanchéité
- Lot n°10 – Serrurerie

1.1.3 Objet de la réunion du conseil communautaire

Le Conseil communautaire est réuni pour procéder à l'attribution du lot n°3 Démolition – Désamiantage – Déplombage.

L'analyse de ce lot a été présentée à une commission afin de valider le rapport d'analyse et donner un avis sur l'attribution proposée.

En effet, la mise en concurrence engagée pour la construction du centre aquatique étant globale et incluant une procédure d'Appel d'offres, il était souhaitable que les membres de la CAO puissent bénéficier d'une information exhaustive quant à l'analyse des offres des lots relevant de la procédure adaptée.

1.1.4 Variante imposée et prestations supplémentaires éventuelles

Aucune variante ni PSE ne sont autorisées dans le cadre du lot n°3.

1.1.5 Certificats et qualifications particulières

Pour le lot n° 03 les qualifications suivantes étaient attendues :

- Compétences minimum certificat ou équivalent : Démolition – Désamiantage - Déplombage (selon nomenclature QUALIBAT) :
 - Niveaux spécifiques minimaux exigés : Qualibat n°1111 Démolition - déconstruction (Technicité courante)
 - Qualibat n°1552 Traitement de l'amiante, ou certification agréée COFRAC

2. PUBLICITE ET RECEPTION DES PLIS

2.1 *Date de transmission et de l'avis d'appel à concurrence*

Transmission dématérialisée sur le profil acheteur le 02/12/2021, publication le 02/12/2021

Transmission au Maine Libre : 02/12/2021, publication le 07/12/2021

2.2 *Date limite de réception des plis et durée de validité des offres*

La date limite de réception des offres était fixée au 3 février 2022 à 12h.

On constate que les plis suivants ont été remis dans le délai pour le lot n°3 démolition :

Pli n°	Entreprise
2	SAS DIVARE
15	SN TTC

Aucun pli n'a été réceptionné en dehors du délai mentionné dans le règlement de la consultation pour le lot n°3.

Les offres sont valables 180 jours à compter de la remise des offres définitives.

3. RECEVABILITE DES CANDIDATURES

3.1 *Recevabilité des candidatures et admission des candidatures.*

Après analyse des plis, toutes les candidatures sont admises. La preuve de la capacité a été apportée par les candidats.

4. ANALYSE DES OFFRES

Pour le lot 3, les critères pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critère prix /40 points :

L'offre sera analysée en fonction du prix global mentionné sur la DPGF et repris dans l'Acte d'Engagement. Les prix sont réputés inclure la totalité des prestations.

La notation se fera de la manière suivante :

- Entreprise la moins disante = nombre maximum de points
- Les autres entreprises se verront attribuer une note par l'application de la formule : Note du Prix = (Montant de l'offre la plus basse / Montant de l'offre examinée) x Nombre de points de la pondération.
- Critère valeur technique /60 points :
 - Méthodologie de travail et de mise en œuvre : les procédures de travail pour assurer la qualité des prestations et les méthodes mises en œuvre, les approches envisagées en termes de sécurité, de démarche "qualité" des entreprises. Détail de cette méthodologie pour les différentes phases : préparation / communication chantier / réception / DOE / GPA / Exploitation. Planning des travaux respectant les délais avec détails des temps d'intervention (30 points)
 - Moyens dédiés à l'opération durant les phases études, la conduite de chantier, les moyens humains et matériels. Encadrement et expériences professionnelles sur des chantiers de même ampleur (20 points).
 - Valeur environnementale : Différentes actions menées par l'entreprise dans le domaine environnemental, moyens mis en œuvre pour respecter la Charte Chantier Propre, gestion des déchets (10 points).

4.1 Précision de la teneur des offres

Comme le code de la commande publique l'y autorise, après une première analyse des offres il a été décidé de négocier avec l'ensemble des candidats afin qu'ils puissent apporter plus d'information quant à certains prix unitaires et certaines quantités. Les candidats ont aussi pu apporter des précisions sur l'exécution de certains travaux et la sous-traitance envisagée.

4.2 Analyse des offres

Le rapport d'analyse en pièce jointe reprend la notation de l'ensemble des critères pour l'ensemble de la procédure.

4.3 Classement et attribution

Entreprise	Valeur technique (60 points)	Prix		Total	Classement
SN TTC	55 points	118 088,80 € HT	40 points	95 points	1
SAS DIVARE	49 points	129 900 € HT	36,36 points	85,36 points	2

Il est demandé au conseil communautaire de valider ce classement attribuant le marché à l'offre la plus avantageuse économiquement et financièrement présentée par la société SN TTC pour un montant de 118 088,80 € HT soit 141 706,56 € TTC.